



Madame, Monsieur, Cher actionnaire

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de SERVICOM qui se tiendra :

**Le Mardi 24 novembre 2015, à 15 heures 30,**

**A L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**

**Bvd. principal Rue du Lac Turkana.  
1053 LES BERGES DU LAC,  
TUNIS , TUNISIE**

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, à l'effet notamment:

- de vous rendre compte des résultats de la gestion du Groupe constitué par la Société Servicom S.A. et ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de vous appeler à statuer sur les comptes de cet exercice ;

Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie de votre confiance et de l'attention que vous ne manquerez pas de porter aux projets de résolutions soumis à votre vote.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher actionnaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Majdi Zarkouna  
Président Directeur Général

## **Société SERVICOM**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 537 000 DINARS  
SIEGE SOCIAL: 65, RUE 8610 ZONE INDUSTRIELLE CHARGUIA I - TUNIS  
MATRICULE FISCAL: 826619 W/A/M/000  
REGISTRE DE COMMERCE : B111212003

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1. Ratification du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2014, en dehors des délais réglementaires ;
2. Lecture du rapport de gestion individuel et consolidé ;
3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice ;
8. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC ;
9. Information des fonctions occupées par le président directeur général et les autres administrateurs au niveau d'autres sociétés ;
10. Autorisation de la mise en place d'un contrat de maintien du cours ;
11. Autorisation de l'émission d'un emprunt obligataire ;
12. Nomination de nouveaux administrateurs ;
13. Pouvoirs

# Société **SERVICOM**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 537 000 DINARS  
SIEGE SOCIAL: 65, RUE 8610 ZONE INDUSTRIELLE CHARGUIA I - TUNIS  
MATRICULE FISCAL: 826619 W/A/M/000  
REGISTRE DE COMMERCE : B111212003

## **PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### ▪ **PREMIERE RESOLUTION – Ratification du retard de la tenue de l'AGO**

L'Assemblée Générale prend acte de la tenue de sa réunion devant statuer sur l'exercice clos en 31/12/2014 en dehors des délais légaux, entérine ce retard qui ne touche en rien les intérêts sociaux ni ceux des actionnaires.

### ▪ **DEUXIEME RESOLUTION – Approbation des comptes individuels clos le 31/12/2014**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 1 380 245 DT , des effets de modifications comptables de -406 449 DT et un total bilan de 47 801 247 DT.

### ▪ **TROISIEME RESOLUTION – Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au président directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2014.

### ▪ **QUATRIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés clos le 31/12/2014**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe formé par la Société et ses filiales et de ses annexes, ainsi que du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un un résultat consolidé bénéficiaire de 24 918 DT, un résultat net part du groupe bénéficiaire de 21 895 DT, des effets de modifications comptables de -406 449 DT et un total bilan 93 109 226 DT.

### ▪ **CINQUIEME RESOLUTION – Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élevant à 1 380 245 DT et les effets de la modification comptable de -406 449 DT en résultats reportés.

### ▪ **SIXIEME RESOLUTION – Approbations des conventions visées à l'article 200, 205 et 475 du Code des sociétés commerciales**

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions et les opérations

autorisées par le conseil d'administration et entrant dans le cadre des articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

▪ **SEPTIEME RESOLUTION – INFORMATION DES FONCTIONS OCCUPEES PAR LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET LES AUTRES ADMINISTRATEURS AU NIVEAU D'AUTRES SOCIETES**

1/ En application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, le représentant légal de la société Servicom, monsieur Majdi Zarkouna informe les actionnaires que les membres du conseil d'administration l'ont informé des fonctions qu'ils occupent dans d'autres sociétés.

2/ En application des dispositions du paragraphe premier de l'article 209 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration informe les actionnaires que le président directeur général l'a informé des fonctions qu'il occupe dans d'autres sociétés.

L'assemblée donne acte aux administrateurs et au président directeur général et déclare qu'elle a été informée des fonctions de direction qu'ils déclarent occuper dans d'autres sociétés.

▪ **HUITIEME RESOLUTION – Autorisation de la mise en place d'un contrat de maintien du cours**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du conseil de mettre en place un contrat de maintien du cours pour un montant maximum de deux million de Dinars et délègue sa gestion au conseil d'administration.

▪ **NEUVIEME RESOLUTION – Autorisation de l'émission d'un emprunt obligataire**

L'Assemblée Générale approuve l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000.

▪ **DIXIEME RESOLUTION – Administration de la société**

Prenant acte de la démission de Monsieur Roberto Quaglia et de MPEF III du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de remplacer Monsieur Roberto Quaglia par Monsieur Belhassen Jerbi pour le reste de son mandat.

▪ **ONZIEME RESOLUTION – Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.